

MAIRIE DE BEVONS
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six et le trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, LEAL Séverine et Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absents excusés : Mesdames JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey et Monsieur PLAUCHE Jonathan

Convocation et affichage : 26/02/2026

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la vue d'ensemble des résultats de la commune qui a été certifié par Madame Barbara JOUVE, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, mentionnant que la « partie ordonnateur » du CFU est conforme aux écritures figurant dans sa comptabilité. Document joint à la présente délibération.

Cette certification permet la reprise anticipée des résultats dans le budget principal 2026.

Après la présentation et les diverses explications apportées par Monsieur le Maire sur le budget primitif Principal 2026, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le Budget Principal 2026 arrêté comme suit :

* Section fonctionnement : **344 588 € en dépenses et en recettes, voté au chapitre,**

* Section d'investissement : **99 045 € en dépenses et en recettes, voté au chapitre sans les opérations,**

- Décide, dans le cadre du référentiel M57, en matière de fongibilité des crédits, que les mouvements de crédits entre chapitres de chacune des sections sont autorisés à hauteur d'un maximum de 7,5% des dépenses réelles.

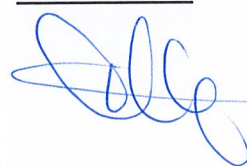
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 04 mars 2026,

Le Maire,

Marc HUSER



Le secrétaire
SCOTTI Patrick



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé		
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	146 707,00	218 227,00	364 934,00	
	Recettes réalisées (1)	B	90 539,85	218 891,77	309 431,62	
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	112 858,00	352 162,00	465 020,00	
	Dépenses réalisées (1)	E	72 533,04	185 212,54	257 745,58	
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00	
Différences entre les titres et les mandats		G = B – E	18 006,81	33 679,23	51 686,04	
Résultats antérieurs reportés		H	-33 848,79	133 935,12	100 086,33	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		G + H	-15 841,98	167 614,35	151 772,37	
Différence entre les restes à réaliser		I = C - F	0,00	0,00	0,00	
Résultat cumulé		G + H + I	-15 841,98	167 614,35	151 772,37	

opération non budgétaire : + 164,00

151 936.37 cpte/002

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

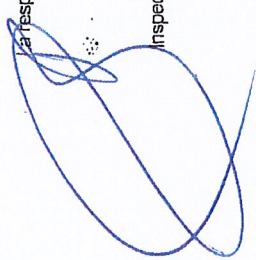
Résultat déficit investissement : - 15 677.98 cpte/001

Restes à réaliser : 0,00

affectation de résultat :- 15 677.98 cpte/1068

Je certifie que ce CFU par le ordonnateur est conforme aux écritures figurant dans ma comptabilité

Le responsable du Service de Gestion Comptable de Sisaton



Barbara JOUVE
Inspectrice divisionnaire des Finances publiques

